

COMMUNE DE SAHUNE

PV DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 5 DECEMBRE 2022

ORDRE DU JOUR :

- Délibération / demande de subvention départementale dans le cadre des dégâts d'orages sur les chemins goudronnés ruraux
- Aire de jeux d'enfants (place communale)
- Prime de fin d'année employé « agent technique territorial »
- Camping « les Oliviers » - démarches pour la recherche d'un nouveau gestionnaire
- Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes : marche du 26 novembre à Sahune
- Bulletin communal 2022
- Avancement des travaux en cours
- Urbanisme : lotissement Reillane
- Compte rendu diverses réunions
- Point sur le marché des producteurs « saison 2022 »
- Questions diverses

L'an deux mille vingt-deux, le 5 décembre à 20h30, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués en date du 28 novembre, se sont réunis à la Mairie, salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Marc BOMPARD, Maire.

Nombre de membres en exercice : 11 Présents : 9

Etaient présents : Marc BOMPARD, Jérôme FELIX, Henri GRAUGNARD, Jennifer MOURRE, Sandrine PRUD'HOMME, Sylvie MAURIN, Philippe ROBIN, Laurent DROUET, Roxane FELIX.

Absente excusée : Christine DUMOTIER

Absent : Olivier BRUN (pouvoir à Jérôme FELIX)

Secrétaire de séance : Jennifer MOURRE

Le Maire remercie les conseillers présents et ouvre la séance.

0 – Approbation du compte rendu du 7 novembre 2022 :

Le compte rendu du 7 novembre 2022 est approuvé à l'unanimité.

1 – Délibération / demande de subvention départementale dans le cadre des dégâts d'orages sur les chemins goudronnés ruraux

Suite aux dernières fortes pluies et orages, le Maire explique au Conseil Municipal la nécessité de réaliser des travaux de remise en état des chemins ruraux goudronnés, propriété de la commune.

Afin de déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département, le Maire sollicite les conseillers pour approuver la délibération de demande de subvention relative au devis de l'entreprise BRUN TP d'un montant de 4.894,00 € Hors Taxe pour effectuer les travaux de remise en état du chemin de Coste et reprise de traversée de route (Arpavon).

Décision adoptée à l'unanimité.

2 – Aire de jeux d'enfants (place communale)

Le Maire informe les Conseillers du mauvais état de certains éléments de jeux d'enfants situés en continuité de la place communale.

Il propose aux Conseillers de faire l'acquisition de nouveaux jeux (tobogan et balançoire installés sur une surface de 50 m² de revêtement pour jeux d'enfants).

Après présentation du devis estimatif s'élevant à la somme totale de 17.000 € Hors Taxe et après réflexion, le Conseil Municipal, à la majorité, sollicite un nouveau devis auprès de l'entreprise PLAYTIL (Mollans sur Ouvèze) incluant un portique de deux balançoires et un tobogan sans revêtement de sol.

3 – Prime de fin d'année employé « agent technique territorial »

Depuis le 1^{er} septembre 2022, le service d'entretien de la commune est assuré par un nouvel agent de renfort.

La politique de la commune est d'assurer le versement d'une prime de fin d'année à chaque agent.

Le Maire propose au Conseil Municipal de lui octroyer une gratification, au prorata du temps travaillé sur la commune et de valider cette décision.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la gratification de l'agent communal.

4 – Camping « les Oliviers » - démarches pour la recherche d'un nouveau gestionnaire

Lors de la séance du Conseil Municipal du Lundi 7 novembre 2022, il a été décidé à la majorité de ne pas renouveler le contrat de Jonatan Garcia Cardo au-delà de son terme du 31 mars 2023.

Le Maire a informé Jonatan Garcia Cardo du non renouvellement de son contrat.

Une lettre recommandée lui sera adressée prochainement (avant la fin du mois de décembre).

Les démarches seront prochainement effectuées pour la recherche d'un nouveau gestionnaire.

5 – Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes : marche du 26 novembre à Sahune

La traditionnelle marche contre les violences faites aux femmes a connu un succès avec 130 personnes présentes dont beaucoup d'élus du secteur et s'est clôturée par un pot offert par la commune.

6 – Bulletin communal 2022

Le bulletin communal est proposé par Jennifer MOURRE.

Sa distribution est programmée avant Noël.

7 - Avancement des travaux en cours

- Travaux sur les chemins ruraux : réfection des chemins terminée.
- Travaux « chemin de Bramard » : goudronnage effectué.
- Réception des travaux « réseau » du quartier du Moulin prévue le 19/12/2022, quant au poste de refoulement, la réception se fera début d'année 2023.
- Logement du 1^{er} étage Mairie : une réunion de chantier est prévue afin de démarrer les travaux début d'année 2023.
- Travaux en cours cantine : la fabrication du module a pris du retard. Son implantation sera effective en début d'année 2023. Le permis de construire est en cours d'instruction.

8 – Urbanisme : lotissement Reillane

L'aménagement du lotissement Reillane sera pris en charge dans sa globalité par le lotisseur Habitat Dauphinois.

Une convention avec les propriétaires sera signée dans les prochaines semaines.

9 – Compte rendu diverses réunions

La Communauté des Communes des Baronnies en Drôme Provençale doit déployer des containers pour les déchets de cartons dits « cartons bruns ».

10 – Point sur le marché des producteurs « saison 2022 »

Malgré la saison d'été caniculaire et difficile pour les exposants et visiteurs, le marché des producteurs connaît une stabilité dans sa fréquentation.

Une réflexion est prévue pour le printemps prochain afin d'apporter une meilleure signalisation de notre marché.

11 – Questions diverses

- La commune a sollicité le cabinet Merlin pour l'assistance à la Maitrise d'Ouvrage pour les futurs travaux de réfection des réseaux d'eau potable des quartiers de la Buse et Saint Jean.
Une proposition d'honoraires nous sera proposée.
- Il a été évoqué la possibilité d'équiper les toitures des bâtiments communaux par des éléments photovoltaïques ainsi qu'une étude pour la transformation de l'éclairage public du village en ampoules Led.
- A la demande de la Préfecture, le plan communal d'intervention des risques doit être mis à jour suite au classement de la commune en zone risque « inondations, séisme, transport matières dangereuses ».
- Le Maire rappelle que les vœux de la municipalité se tiendront à la salle des fêtes le 8 janvier à 17h.

La séance est levée à 22h 30